

du 27.
avril 1792
testament
de Leonard
de Lomenie
Compagnon
Macon en
faueur de
Martin le noir.
de la somme
de 300^{fr}.

aujourd'hui vingt sept avril mil sept cent quatre vingt deux au
village de Boussat paroisse de St Martin (chateau
des parterment de la freuse Maison anciennement
appelée du grand balou ou nous notaire sous
signé nous serions transportés avec nos témoins
les nommes et avec nous p^{re}ssignés, il a
requiritoire de Leonard de Lomenie Compagnon Maçon
lequel nous aurions trouvé dans une petite chambre basse
accotée de lad. maison au lieu malade de son corps, mais
libre de ses sens, memoire et entendement, lequel
son beau frere nous auroit prie de requir de vouloir mettre par
de la somme de son present testament à disposition de
Derniere Volonté, que luy meme a fait ditte nomme
de sa propre bouche, sans suggestion, induction de
personne Mais de sa propre Volonté ainsi quil fuit
premierement a fait le signe de la croix trois fois sur son
sac et a dieu, a St Leonard son Compagnon et a
toute la cour Celeste. Veut le Interd. testateur
que apres son deces son corps soit enterre en terre
sainte, et quil luy soit fait dans laglise de la presente
paroisse des services et prieres pour le report de son
ame ainsi qu'on a accoutumé de faire a une personne
de sa condition, sans rapportant quant a la son
legataire cy apres nomme.
Item pour les bons et agreables services
soins biens faits quil a eue ou quil a pere de
recevoir a la Venir de Martin le noir laboureur et
maçon son beau frere de la paroisse de laquelle il a
reue le releve par les presentes, ou pour lamour
ou amitie quil a pour luy, il luy donne et leque
pardonement testamentaire de la meisme forme
que donation puisse estre de Valoir la tierce partie
de tous les biens propres, qui sont en diffail, n'ayant



1742

$$\begin{array}{r} 4 \ 10 \\ 15 \\ \hline 5 \ 5 \end{array}$$